



**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie  
et de Secours du JURA,

**A 2018- 458**

**Objet :** Tableau d'avancement au grade d'attaché hors-classe

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
 VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux ;  
 VU le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des Collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;  
 VU les décrets n°2006-1695 modifié, 2006-1696 du 22 décembre 2006 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie A ;  
 VU l'avis sollicité auprès de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura en date du 6 mars 2018 ;  
 VU la délibération n° C 2017-16 du Conseil d'Administration du 29 juin 2017 relative au rapport sur les personnels ;  
 Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau d'avancement au grade d'**Attaché hors-classe** dans le cadre d'emplois des Attachés territoriaux est établi au titre de l'année 2018 dans l'ordre suivant :

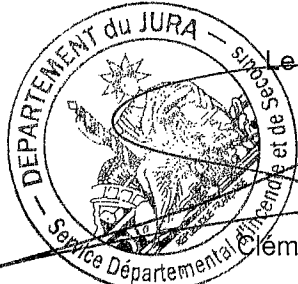
1 – Jean-Christophe **BERGERET**

**Article 2** : Conformément à l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BESANÇON peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et Monsieur le Payeur Départemental du Jura sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montmorot le,

**- 2 MAI 2018**

Le Président,  
  
 Clément **PERNOT**

Notifié à l'agent le :  
 Signature de l'agent :